




**Communes et
Collectivités forestières**
Gard

Forêts locales, intérêt général

**SENSIBILISATION/VISITE
/WEBINAIRE/VIE
ASSOCIATIVE**

 Samedi 13 juin 2026

 Siège de la Communauté de
Communes du Pays d'Uzès



ASSEMBLEE GENERALE

Le Président Cédric CLEMENTE et le Conseil d'administration de l'association des Communes et Collectivités forestières du Gard ont le plaisir de vous inviter à la prochaine Assemblée Générale, qui se tiendra le :

Samedi 13 juin, de 9h00 à 12h00

Au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Uzès
9, Avenue du 8 mai 1945
30 700 UZES

Informations générales

Cette Assemblée Générale revêtira un caractère particulier, car il s'agit de la première de la nouvelle mandature. Elle sera donc électorale, et à son issue, un nouveau Conseil d'Administration sera investi pour la durée du mandat.

Le réseau des Collectivités forestières est un réseau d'élus dont les actions, tant politiques que techniques, vont au-delà des seules communes propriétaires de forêts, comme notre nom pourrait le laisser entendre.

Un buffet clôturera cette Assemblée générale. Merci de bien penser à vous inscrire pour pouvoir y prendre part.

RENSEIGNEMENTS

John PELLIER – 06 13 55 09 10

john.pellier@communesforestieres.org

Communes et collectivités forestières Gard

Mairie - 65, Rue du Pont de Nizon - 30 160 LIRAC

gard@communesforestieres.org •  •  •  • collectivitesforestieres-occitanie.org



9h00
→ 9h30

Accueil des participants

9h30
→ 9h50

Discours d'accueil

CLEMENTE Cédric, Président, Association des Communes et Collectivités forestières du Gard
Fabrice VERDIER, Président, Communauté de Communes du Pays d'Uzès
Jérôme BONET, Préfet du Gard

9h50
→ 10h30

Partie statutaire

Rapport moral et bilan de mandature
Présentation et Vote du rapport d'activités 2025
Présentation et Vote du rapport financier 2025
Présentation et Vote du budget prévisionnel 2026
Vote du barème de cotisation pour l'année 2027

Le rapport d'activité sera présenté succinctement. Un focus sera réalisé sur un outil développé par les Communes forestières en partenariat avec Open IG pour identifier toutes les Obligations Légales de Débroussaillage à réaliser sur les communes. Un rapport complet pourra être édité pour les adhérents.

10h30
→ 11h00

Election du nouveau Conseil d'Administration

Vote du nouveau Conseil d'Administration

11h00
→ 11h20

Pause

Pendant la pause, le Conseil d'Administration se réunira pour élire son bureau pour le mandat à venir.

11h20
→ 12h10

Temps d'échanges et de discussions sur les priorités du nouveau mandat

L'ensemble des participants pourront intervenir pour aborder les sujets qu'il souhaite.

12h30

Clôture

La session sera suivie d'un apéritif convivial offert par l'association des Communes forestières du Gard.



Candidature au Conseil d'administration

Conformément à ses statuts, l'Association des Communes et Collectivités forestières du Gard est administrée par un Conseil d'administration 10 membres minimum à 20 membres maximum.

Tout élu désigné par une collectivité à jour de sa cotisation le jour de l'Assemblée générale, peut être candidat au Conseil d'Administration de l'association.

Je, soussigné,

Représentant élu de

Est candidat pour entrer au Conseil d'Administration de l'Association des Communes et Collectivités forestières du Gard.

Fait le....., à

Signature

A retourner par mail à : gard@communesforestieres.org